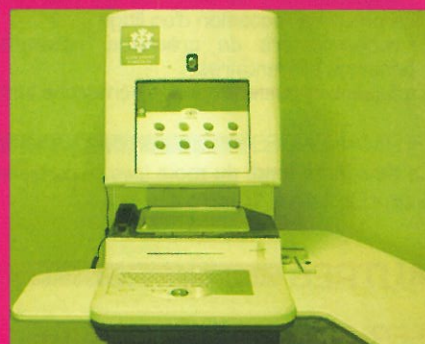
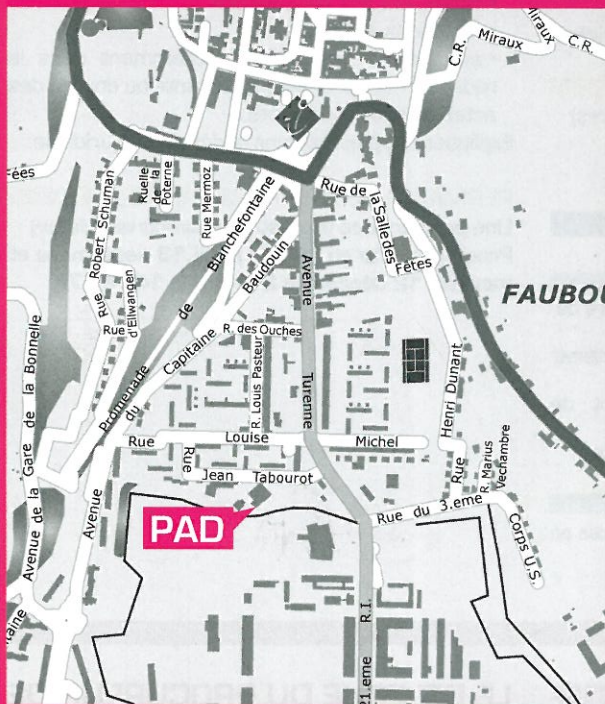


PAD

POINT D'ACCES AU DROIT

LOCALISATION

ECOUTER/INFORMER/CONSEILLER



Conception : Les Hameçons Ciblés / 03 25 02 83 46 / Crédit Photo : © leessadesignhen - Fotolia.com



Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
Place Eponine
52200 Langres
Tél. : **03 25 84 82 48**

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
Place Eponine
52200 Langres
Tél. : **03 25 84 82 48**

→ CIAS
depuis le 01.01.2016

Ouvert au public du lundi au vendredi de 8h à 12h & de 13h30 à 17h30

LE POINT D'ACCÈS AU DROIT

Un Point d'Accès au Droit (PAD) est un lieu d'accueil, gratuit et permanent, d'information de proximité sur les droits et les devoirs pour les personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques ou administratifs.

Il regroupe des professionnels du droit (avocats, notaires et huissiers de justice) qui sont habilités à délivrer des consultations juridiques et des associations œuvrant dans le domaine de l'accès au droit (leurs juristes apportent une information et une orientation juridiques dans différents domaines du droit).

Le PAD de Langres propose ainsi aux habitants de la ville de Langres, de ses communes voisines et celles du sud du département de la Haute-Marne :

1 un service d'accueil permanent à contacter pour tout besoin d'information et pour les prises de rendez-vous

2 une aide pour l'accomplissement de démarches nécessaires à l'exercice d'un droit ou à l'exécution d'une obligation

3 des permanences juridiques, gratuites et confidentielles, assurées par des professionnels du droit (avocats, notaires et huissiers de justice) ; des entretiens sur rendez-vous et des permanences d'associations d'accès au droit

4 un accès et une orientation à d'autres services

5 une information sur les droits des victimes d'infractions pénales

ASSOCIATIONS

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE D'AIDE AU JUSTICIAIRE (ADAJ)

MISSIONS

- information juridique sur les droits et les démarches
- accompagnement psychologique et prise en charge
- orientation éventuelle vers d'autres professionnels

PERMANENCES

De 14h à 17h, les Vendredis
Juriste ou Psychologue

CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES DE LA HAUTE-MARNE (CIDFF)

MISSIONS

- information et écoute, de façon anonyme, auprès des femmes et des familles sur leurs droits (droit de la famille, droit du travail, droit de la consommation, prestations sociales...)
- information avant orientation éventuelle vers les structures plus spécialisées et/ou auxiliaires de justice

PERMANENCES

Les mercredis de 9h à 12h

PROFESSIONNELS DU DROIT

Consultations juridiques gratuites et confidentielles sous forme de permanences

A noter : Il est proposé ici une première consultation juridique gratuite en vue d'éventuelles démarches ultérieures.

AVOCATS

MISSIONS

- informent et conseillent sur les voies de procédure susceptibles de résoudre un litige
- aident à régler les conflits à l'amiable
- renseignent sur les chances de succès d'une procédure judiciaire
- expliquent et guident dans la démarche juridique

PERMANENCES

Le premier lundi du mois (hors vacances scolaires)
De 9h à 12h (SUR RDV PRÉALABLE)

HUISSIERS DE JUSTICE

MISSIONS

Informent et conseillent les particuliers en matière de :

- exécution des décisions de justice
- établissement de constats qui pourront servir de preuve à l'occasion d'un litige
- recouvrement de créances, notamment de pensions alimentaires...

Expliquent et guident dans la démarche juridique.

PERMANENCES

Le deuxième lundi du mois (pas de permanences en août) • De 14h à 15h30

AUTRES

SERVICE PENITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION (SPIP) DE LA HAUTE-MARNE

MISSIONS

La mission essentielle du SPIP est la prévention de la récidive, à travers notamment :

- l'aide à la décision judiciaire et l'individualisation des peines
- la [ré]insertion des personnes placées sous main de justice (détenus ou pas)
- l'aide à la compréhension de leur peine
- le suivi et le contrôle du respect de leurs obligations imposées par l'autorité judiciaire (indemnisation, soins...)

ENTRETIENS SUR RENDEZ-VOUS

Les jeudis de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

NOTAIRES

MISSIONS

Informent et conseillent les particuliers en matière de :

- droit de la famille (contrat de mariage, changement de régime matrimonial, divorce...)
- règlement des successions
- donations, partages
- en matière immobilière, notamment dans la rédaction des promesses de vente ou encore des actes de prêt et de vente...

Expliquent et guident dans la démarche juridique.

PERMANENCES

Une permanence trimestrielle (calendrier à définir)
Prochaine date en 2012 : **jeudi 13 septembre et mercredi 12 décembre 2012** • De 14h à 17h



LE DELEGUE DU PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE

MISSIONS

Mettre en oeuvre, à la demande et sous le contrôle du parquet, les mesures alternatives aux poursuites pénales décidées par le parquet pour les infractions de faible gravité :

- rappel à la loi
- médiation pénale
- mesure de réparation
- composition pénale...

ENTRETIENS SUR CONVOCATION PREALABLE UNIQUEMENT

Au PAD de Langres à compter de **novembre 2012**